

Concept de protection du TC de Pully 20 décembre 2021

Le Conseil fédéral a décidé, vendredi dernier, d'imposer la règle des 2G ou 2G+ dès 16 ans pour la pratique du sport en salle.

Compte tenu de ce court délai, nous avons décidé d'appliquer, à compter de ce jour et :

- jusqu'au 9 janvier inclus la **règle des 2G** afin de vous permettre de vous organiser. Pendant cette période, pour pouvoir jouer au tennis il faudra **être vacciné ou guéri** et **porter un masque**, même pendant l'entraînement,
- à partir du 10 janvier, la **règle du 2G+** c'est à dire **être vacciné ou guérir depuis moins de 120 jours et présenter un test de moins de 24h lorsque la vaccination ou la guérison sont antérieures à 120 jours**. Le masque ne sera donc plus obligatoire.

Ces règles s'appliquent pour les personnes de plus de 16 ans. Les moins de 16 ans peuvent jouer sans masque et sans vaccin.

Nous sommes conscients des désagréments que ces règles occasionnent et espérons que ces nouvelles contraintes ne dureront pas longtemps.

Nous vous remercions de bien vouloir lire attentivement et respecter scrupuleusement le Concept de Protection suivant.

1. Règles liées aux infrastructures :

A/ La bulle

Les enfants de moins de 16 ans peuvent jouer sous la bulle sans restriction.

Jusqu'au 9 janvier 2022 :

Pour pouvoir jouer sous la bulle, les personnes de plus de 16 ans doivent :

- avoir un certificat COVID 2 G (vacciné ou guéri)
- porter un masque même pendant l'entraînement
- communiquer à notre secrétaire Elena (info@tcpully.ch) un certificat COVID 2G (vacciné ou guéri) afin qu'il soit pris en compte, si cela n'est pas déjà fait,
- les enfants de plus de 16 ans, inscrits à l'école de tennis, doivent également communiquer au secrétariat leur certificat COVID 2G (vacciné ou guéri).

A partir du 10 janvier 2022 :

Pour pouvoir jouer sous la bulle, les personnes de plus de 16 ans **ne seront plus soumis au port du masque pendant la pratique du tennis** mais devront :

- avoir un certificat COVID 2 G+ (vacciné ou guéri depuis moins de 120 jours ou, si le vaccin est antérieur à 120 jours, présenter un test valable de moins de 24h),
- porter un masque en entrant et en sortant de la bulle,
- communiquer à notre secrétaire Elena (info@tcpully.ch) un certificat COVID 2G+ (vacciné ou guéri depuis moins de 120 jours) afin qu'il soit pris en compte. Pour les personnes étant vaccinées ou guéries depuis plus de 120 jours, elles devront en outre envoyer un test antigénique datant de moins de 24 h à notre secrétaire,
- les enfants de plus de 16 ans, inscrits à l'école de tennis, doivent également communiquer au secrétariat leur certificat COVID 2G+ (vacciné ou guéri) depuis moins de 120 jours. Les enfants vaccinés ou guéris depuis plus de 120 jours devront en outre envoyer un test antigénique datant de moins de 24 h à notre secrétaire.

Les mêmes règles s'appliquent pour l'utilisation de la salle de gym de Fontannettaz.

Les accompagnateurs des enfants ne sont pas autorisés à entrer dans la bulle et ni dans la salle de gymnastique de Fontannettaz.

B/ Les vestiaires et toilettes

Les enfants de moins de 16 ans peuvent utiliser les vestiaires.

Dès 16 ans, les vestiaires sont réservés aux personnes qui disposent d'un certificat COVID 2G (vaccinées ou guéries).

Le port du masque reste obligatoire dès 12 ans dans les vestiaires.

La distance de 1,5 m doit être respectée.

La capacité maximale autorisée par vestiaire est de 5 personnes.

Les toilettes du club-house sont accessibles à tous mais le port du masque est obligatoire.

C/ le restaurant du Club House

La terrasse du restaurant est accessible à toutes personnes sans exception. L'intérieur du restaurant est réservé aux enfants de moins de 16 ans et aux personnes pouvant présenter un certificat COVID 2 G (vaccinées ou guéries).

2. Règles s'appliquant à tous les utilisateurs des infrastructures du Tennis Club de Pully :

- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes de maladie peuvent participer aux entraînements. Les personnes présentant des symptômes restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

Le professeur se réserve le droit de refuser un élève qui présenterait des signes de maladie et qui aurait une température supérieure à 37,8°C (un thermomètre frontal est à disposition au club).

- Une distance de 1.5 mètre doit être respectée quand cela est possible.

- Les règles d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.

- La tenue d'une liste de présence est obligatoire pour tous les participants (spectateurs et joueurs) afin de garantir le traçage des contacts, ce qui implique :

- que les réservations sont faites à l'avance à partir du site internet Tennislibre.com. Tout changement de joueurs doit être enregistré dans le système. Les noms et prénoms de tous les joueurs sans exception devront être inscrits,

- Que les professeurs tiennent la liste de présence de leurs élèves à jour et la transmettent à la personne mandatée COVID-19 à première demande.

- La personne mandatée COVID-19 pour garantir l'application de toutes les mesures au sein du TC Pully est Virginie Laissy (tel : 078 835 93 00, e-mail : vlaissy@tcpully.ch). Ses coordonnées sont insérées dans le système d'administration des membres de Swiss Tennis.

Des contrôles de certificats COVID pourront être réalisés. Le Club se réserve la possibilité d'exclure définitivement toute personne qui viendrait jouer sous la bulle sans certificat COVID valable. Tous les utilisateurs des infrastructures du TC Pully doivent jouer le jeu afin de préserver ce dernier d'une fermeture administrative.

Le présent document est communiqué à tous les membres/clients et est affiché au club.

Virginie Laissy
mandatée Covid-19

Nils Panchaud
Président du Comité